

Habit. L'Officiant étant assis, les deux premières, après avoir fait une inclination profonde, (ou la génuflexion si c'est l'Évêque du lieu qui officie), se mettent à genoux; les autres demeurent debout.

L'Officiant reçoit alors successivement de l'un des Prêtres Assistants les vêtements bénits, et les présente à chaque Postulante en disant pour chacune les paroles suivantes :

INDUAT te Dominus novum hominem, qui secundum Deum creatus est in justitia et sanctitate veritatis.

Les Postulantes en recevant leur robe la baisent avec respect. Lorsque les deux premières ont ainsi reçu leur saint habit, elles se relèvent et se retournant un peu l'une vers l'autre, elles se rangent sur le côté à droite et à gauche des deux Postulantes qui les suivent; et après avoir fait avec celles-ci une inclination profonde, ou la génuflexion selon ce qui est dit plus haut, elles retournent à leur place, où elles demeurent debout jusqu'à ce que toutes les Postulantes aient reçu successivement leur habit, de la même manière et dans le même ordre.

Alors, à un signal donné, elles font toutes ensemble l'inclination profonde, et se retirent, deux à deux, à la suite de la Supérieure et de la Maîtresse des Novices, dans un appartement séparé pour se revêtir de leur saint habit.

Pendant ce temps-là, l'Officiant à genoux dit à haute voix les Litanies des Saints, auxquelles tous répondent.

Les Novices, étant revêtues du saint habit, rentrent dans la salle dans le même ordre qu'elles en sont sorties, et se rendent à la place qu'elles occupaient au commencement de la cérémonie, où elles se mettent à genoux après avoir fait ensemble à la Croix un salut convenable, et reprennent leur cierge allumé.

L'Officiant dit alors les Versets et Oraisons qui suivent :